

BUREAU

Séance du 21 février 2020

Délibération BU_20200221_003

Marchés de contrôles périodiques des installations électriques, de gaz, des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage (marché n° 2018-09-18) et des portes et portails semi-automatiques des bâtiments du SDIS 36 (marché n° 2018-09-20) : avenants n° 1 aux marchés n° 2018-09-18 et n° 2018-09-20 passés avec l'entreprise DEKRA INDUSTRIAL

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant délégation au bureau ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;

Vu les marchés n° 2018-09-18 et n° 2018-09-20 ;

Vu les projets d'avenant n° 1 aux marchés n° 2018-09-18 et n° 2018-09-20 ;

DECIDE :

Article unique - Les avenants n° 1, ci-annexés, aux marchés n° 2018-09-18 : contrôles périodiques des installations électriques, de gaz, des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage et n° 2018-09-20 : contrôles périodiques des portes et portails semi-automatiques passés avec l'entreprise DEKRA INDUSTRIAL sont approuvés et monsieur le président est autorisé à les signer.

Serge DESCOUT